

faire remarquer que cette délimitation est incomplète; les confins au midi ne sont pas indiqués; mais, comme le soir est mentionné deux fois, il est bien évident que cette répétition est fautive et que, pour le Champ-Bas, il faut lire *vent* au lieu de *soir*. De semblables erreurs ne sont pas rares dans les documents de ce genre, et, pour ma part, j'en ai, dans mes recherches, rencontré plus d'une qui m'ont parfois créé des difficultés inextricables. Mais ici il n'y a aucune obscurité et la bonne leçon se devine sans peine.

Je n'oublie pas cependant qu'un autre document de même date et de même source, donne pour limite à l'est au Champ-Bas de Forez, le Champ-Haut, ce qui confirmerait la délimitation que je crois entachée d'erreur. Mais si les deux versions ne sont pas dues à une même inexactitude, il faudrait supposer que vers la fin du quinzième siècle, par suite de l'aliénation d'une partie du Champ-Haut de Forez, un changement de distribution aurait été opéré dans les deux lots conservés par les Thomassin et que le côté oriental du Champ-Bas aurait été annexé au Champ-Haut. Cela se déduit de l'historique de ce tènement. Au quatorzième siècle le domaine de Forez comprenait exclusivement ce qui est appelé plus tard le Champ-Haut, puisqu'il est dit *rétro* au delà de la clôture de Saint-Marcel. Plus tard le propriétaire y joignit le terrain situé en deçà jusqu'à la rue Sainte-Catherine. De là naquit la distinction de Champ-Haut et de Champ-Bas, la nouvelle acquisition se trouvant en effet sur une pente au dessous du domaine primitif. Par la suite la portion occidentale du Champ-Haut fut aliénée et prit le nom de Petit-Forez, et cette mutilation aurait peut-être, comme je viens de le dire, engagé, le propriétaire à ajouter une partie du Champ-Bas au Champ-Haut parce que, celui-ci étant le mieux situé et le plus important, il voulait lui conserver la supériorité qui lui avait valu la dénomination de Grand-Champ de Forez.

Néanmoins l'explication de la délimitation pourrait avec non moins de probabilité et plus de vraisemblance, être attribuée à une erreur. Remarquez en effet, Monsieur, que jusqu'au milieu du seizième siècle, la muraille qui séparait au quatorzième siècle les deux parties du tènement de Forez, existait encore, ainsi que le montre le plan de 1550.

Toujours est-il que, même en admettant l'exactitude des deux ti-